

Titre :	Contrat d'étude (projet informatique)
Auteur :	Me Frédéric Dechamps
Date de création :	juin 2007
Mise à jour :	juin 2007

### Contrat d'étude (projet informatique)

**Entre :**

[...]

Ci-après dénommée « le Prestataire »,

**Commentaire [FD1] :**  
Compléter le coordonnées complètes du prestataire informatique (adresse, BCE, etc.)

**Et**

[...]

Ci-après dénommée « le Client »,

**Commentaire [FD2] :**  
Indiquer les coordonnées complètes du commanditaire de l'étude de projet

**II A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIVIT :**

Le Client désire faire réaliser l'étude décrite ci-après, en faisant appel aux compétences techniques du Prestataire. Les parties acceptent que les prestations envisagées nécessitent une collaboration active et régulière entre le Client et le Prestataire.

Le présent contrat a par conséquent pour objectif de définir les modalités d'exécution de la mission du Prestataire.

**Commentaire [FD3] :**  
Il est vivement conseillé de compléter le préambule du contrat. Cet aspect ne doit pas être négligé notamment si l'on est amené à devoir interpréter le contrat. Vous pouvez par exemple décrire certaines circonstances / attentes particulières dans le cadre du contrat

**IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :**

#### Article 1. – Objet

Par la présent contrat, le Client confie au prestataire l'étude du projet informatique suivant :

[...]

Le Prestataire désigne en son sein une personne responsable du bon déroulement et de l'achèvement du projet. Pour sa part, le Client désigne en son sein un interlocuteur unique et compétent qui le représentera auprès du Prestataire.

En cas de défaillance du responsable désigné par le Prestataire ou le Client, la partie défaillante s'engage à pourvoir au remplacement dans les meilleurs délais.

Si en cours d'exécution une difficulté apparaît, la collaboration nécessaire des parties les engage à informer l'autre partie le plus rapidement possible et à se concerter pour mettre en place la meilleure solution dans les plus brefs délais.

**Commentaire [FD4] :**  
Il faut veiller à compléter dans une annexe ou dans le corps du contrat la mission du prestataire. Il peut s'agir de l'étude du logiciel « sur mesure », l'étude d'un projet quant à la mise en place d'un parc informatique (qui comprend par exemple des logiciels et du matériel, etc.)

**Commentaire [FD5] :**  
Si cette personne est déjà connue à la signature du contrat, vous pouvez la désigner nominativement dans le contrat

**Commentaire [FD6] :**  
Ce paragraphe est indispensable afin de faciliter la communication entre les parties au contrat

Le Client doit fournir au personnel du Prestataire, chargé de la réalisation de la mission, tous les documents, renseignements, etc. nécessaires à la bonne compréhension des problèmes posés dans le cadre de l'étude envisagée.

## **Article 2.- Calendrier d'exécution**

Le calendrier mentionné en **Annexe 1** détermine les délais accordés aux parties pour chaque opération spécifiquement précisée.

Tout retard du fait du Client libérera le Prestataire de tout engagement sur les délais d'exécution, et ouvrira droit, au profit du Prestataire, au versement d'indemnités calculées sur la base de la composition de l'équipe et du taux moyen de l'équipe par jour de retard.

Tout nouvel engagement sur les délais et la poursuite de l'étude devra faire l'objet d'un accord exprès entre les parties.

## **Article 3.- Modalités d'exécution de la mission - collaboration**

### **3.1.**

Le Prestataire mettra tous les moyens nécessaires qu'il jugera utile (matériels et humains) afin d'œuvrer à la réalisation de l'étude. Dans le cadre de l'exécution du contrat, le Prestataire sera libre d'utiliser les méthodes et licences utiles à sa réalisation.

### **3.2.**

Pour mener à bien la mission envisagée ci-avant, les parties conviennent de la nécessité de réunions périodiques.

A ce titre, il sera constitué un comité de suivi composé par :

- le chef de projet du Client, correspondant unique de la société ;
- le chef de projet du Prestataire ;
- toute personne nécessaire et les cas échéant extérieure, eu égard à l'ordre du jour de la réunion.

Un procès-verbal de réunion sera établi par le Prestataire et communiqué au Client pour acceptation dans les quinze jours, à compter de la réunion.

## **Article 4.- Présentation de l'étude**

Le Prestataire remettra au Client **[Nombre]** exemplaires du résultat de l'étude effectuée, dans le délai prévu ci-avant. S'il y a lieu, une présentation de l'étude sera effectuée par le Prestataire selon les modalités suivantes :

[...]

Le Client disposera d'une durée de huit jours ouverts pour vérifier la conformité de l'étude.

Au-delà de ce terme, le Client sera réputé avoir agréé l'étude et il ne sera plus admis à émettre la moindre réserve à ce propos.

**Commentaire [FD7] :**  
Il faut rédiger une annexe reprenant en détail le calendrier d'exécution de la mission en tenant compte des délais. Il vous appartient également de préciser si les délais sont contraignants ou non

**Commentaire [FD8] :**  
Indiquer la fréquence et le lieu des réunions si nécessaire

**Commentaire [FD9] :**  
Si nécessaire, la réunion peut accueillir un expert extérieur qui sera chargé d'éclairer un point en particulier. N'oubliez pas de vous mettre d'accord sur les modalités financières de son intervention

**Commentaire [FD10] :**  
Si c'est un élément important, vous pouvez détailler le support sur lequel l'étude doit être remise

**Commentaire [FD11] :**  
Si nécessaire, vous pouvez indiquer le lieu de la présentation, les modalités, etc.

**Commentaire [FD12] :**  
Il s'agit d'un délai indicatif. Il peut être augmenté ou diminué

**Commentaire [FD13] :**  
Il est important de fixer une date de réception définitive de l'étude (à l'instar de ce qui est prévu dans le cadre de la réalisation d'un chantier dans le bâtiment). Si nécessaire en fonction de l'importance de l'étude, vous pouvez envisager de mettre en place des réceptions provisoires. Dans ce cas, il faut le mentionner en **Annexe 1**, dans le cadre du calendrier mis en place

## **Article 5.- Propriété de l'étude**

La propriété de l'étude ne sera pas transférée au Client.

Le Client s'interdit de diffuser à un tiers quelconque tout ou partie de l'étude, même à titre gratuit, sans l'accord préalable et exprès du Prestataire.

En cas de transfert de propriété, celui-ci ne sera effectif qu'à compter de l'encaissement définitif et intégral de la prestation et ne portera, à moins qu'il n'en soit disposé autrement, que sur les résultats de l'étude.

La propriété transférée au Client ne s'étend pas aux moyens utilisés par le Prestataire dans le cadre de l'exercice de la mission (licences de logiciels, matériel acquis, etc.), ni au savoir-faire.

**Commentaire [FD14] :**  
Vous pouvez parfaitement décider du contraire. Dans ce cas, veiller à conserver le paragraphe suivant

**Commentaire [FD15] :**  
A conserver si la propriété n'est pas transférée

**Commentaire [FD16] :**  
A supprimer s'il n'y a pas de transfert de propriété de l'étude

## **Article 6.- Obligations des parties**

### **6.1. Obligations du Client**

Pour permettre au Prestataire de mener à bien l'exécution de sa mission, le Client veillera à :

- mettre à la disposition du Prestataire tous les éléments qu'il jugera utiles et nécessaires à la bonne connaissance des problèmes posés dans le cadre de l'étude et toutes les données utiles à l'exécution de la mission du Prestataire ;
- mettre le Prestataire en contact avec toutes les personnes concernées par la mission confiée, et à désigner parmi celles-ci un responsable unique capable de répondre aux questions posées et accepter les solutions proposées par le Prestataire.
- Au cas où le Client désirerait faire réaliser une prestation informatique de quelque nature qu'elle soit, en relation directe avec l'étude objet du présent contrat, le Client s'engage à proposer par priorité la prestation à réaliser au Prestataire.

### **6.2. Obligations du Prestataire**

Le Prestataire s'engage à désigner un chef de projet qui sera l'interlocuteur unique du Client, pour toutes les relations avec ce dernier. En outre, le chef de projet est chargé du règlement de tous les problèmes qui pourraient survenir pendant l'exécution du contrat.

Enfin, en cas de défaillance du chef de projet, le Prestataire devra pourvoir à son remplacement dans les plus brefs délais.

## **Article 7.- Prix et débours**

Le prix de la prestation est déterminé en **Annexe 2** hors taxes et hors charges.

Toutes factures sont payables comptant net et sans escompte.

**Commentaire [FD17] :**  
Cette obligation est facultative. Dans l'absolu, il n'y a pas d'obligation de choisir par après le Prestataire qui a réalisé l'étude.

**Commentaire [FD18] :**  
Il peut s'agir d'un marché à forfait ou sur base d'une tarification horaire. Vous êtes par ailleurs parfaitement libres de décider des modalités de paiement qui vous conviennent. De même, il faut détailler dans l'annexe les débours qui seront remboursés par le Client (frais de déplacement, restaurant, voyages, etc.)

**Commentaire [FD19] :**  
D'autres modalités peuvent être envisagées

En cas de retard par rapport à l'échéance, la somme due portera intérêt au taux de la Banque européenne majoré de cinq points, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, le Prestataire sera fondé de suspendre son intervention sans mise en demeure préalable, jusqu'au complet paiement des sommes dues. Cette suspension sera à la charge du Client qui s'engage à en supporter toutes les conséquences, notamment les augmentations de prix et retards dans les délais.

Tous les débours que le Prestataire devrait effectuer dans le cadre de la réalisation de l'étude seront refacturés au Client et seront payables selon les mêmes modalités que les factures du Prestataire.

Dans sa version d'évaluation, l'intégralité du document n'est pas disponible.

Vous pouvez acquérir la version complète et éditable de ce document soit directement en ligne sur notre site [www.legaldesk.be](http://www.legaldesk.be) ou en nous adressant un email à l'adresse [orders@legaldesk.be](mailto:orders@legaldesk.be) en précisant le titre du modèle que vous souhaitez recevoir